

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05484 Numéro SIREN : 409 440 914 Nom ou dénomination : ONYX FILMS
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2018 sous le numéro de dépôt 106618

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-11-2018

N° DE DEPOT : 106618

N° GESTION : 2010B05484

N° SIREN : 409440914

DENOMINATION : ONYX FILMS

ADRESSE : 141 boulevard Ney 75018 Paris

MILLESIME : 2017

BILAN ACTIF

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Droits audiovisuels	51 372 800	(45 167 657)	6 205 143	2 540 382
En cours de production	1 750 575	(1 263 940)	486 635	6 937 200
Total Immobilisations incorporelles	53 123 375	(46 431 597)	6 691 778	9 477 582
Immobilisations corporelles	35 071	(35 071)	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	35 071	(35 071)	0	0
Titres de participation	35 350	(15 000)	20 350	13 750
Autres immobilisations financières	1 086	1 086	1 086	34 080
Immobilisations financières	36 436	(15 000)	21 436	47 830
Total Actif immobilisé	53 194 882	(46 481 669)	6 713 213	9 525 413
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	13 119 573	(13 845)	13 105 728	8 261 175
Autres créances	5 487 240	(11 053)	5 476 186	7 476 761
Disponibilités et VMP	19 172	0	19 172	5 585
Charges constatées d'avance	157 155	0	157 155	17 926
Total Actif circulant	18 783 139	(24 898)	18 758 240	15 761 446
Ecart de conversion actif	28 770	0	28 770	9 540
TOTAL ACTIF	72 006 790	(46 506 567)	25 500 223	25 296 400

BILAN PASSIF

	31/12/2017	31/12/2016
Capital social (1,307 actions d'une valeur nominale de 75 €)	98 025	98 025
Prime d'émission	1 943 933	1 943 933
Report à nouveau	(4 529 120)	(4 493 618)
Résultat	(958 167)	(35 503)
Total Capitaux propres	(3 445 329)	(2 487 163)
Subventions d'investissement	281 650	424 150
Avances conditionnées	0	260 000
Provisions réglementées	25 852	25 852
Total Autres fonds propres	307 502	710 002
Provisions pour risques et charges	27 682	9 540
Provisions	27 682	9 540
Emprunts et Dettes Financières auprès des établissements de crédit	1 577 951	3 625 482
Autres Emprunts et dettes financières	4 095 759	3 967 410
Dettes fournisseurs	9 186 900	6 518 426
Dettes fiscales et sociales	2 540 691	1 209 629
Autres dettes	10 317 057	11 514 849
Produits constatés d'avance	544 734	178 508
Total Dettes	28 263 092	27 014 304
Ecart de conversion passif	347 277	49 717
TOTAL PASSIF	25 500 223	25 296 400

COMPTE DE RESULTAT

	France	Etranger	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue (biens)			0	0
Production vendue (services)	8 131 969	63 424	8 195 393	3 717 712
Total Chiffre d'affaires	8 131 969	63 424	8 195 393	3 717 712
Production immobilisée			1 809 190	3 002 548
Subventions d'exploitation			1 255 000	0
Reprises de provisions et transferts de charges			3 520 039	325 000
Autres produits			137	3
Total Produits d'Exploitation			14 779 759	7 045 263
Achats de matières premières et autres appro.				
Autres achats et charges externes			5 143 003	5 023 298
Impôts et taxes			34 038	13 276
Salaires et traitements			285 167	360 963
Charges sociales			148 152	220 255
Dotations aux amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 383 125	451 553
- Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0
- Dotations aux provisions sur actif circulant				0
- Dotations aux provisions pour risques et charges			113 976	0
Autres charges d'exploitation			5 556 463	1 391 451
Total charges d'exploitation			15 663 924	7 460 796
RESULTAT D'EXPLOITATION			(884 165)	(415 533)
Bénéfice attribué ou perte transférée			0	0
Perte Supportée ou bénéfice transféré			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			5 872	5 828
Reprises sur dépréciations et transferts de charges à caractère financier			9 540	24 378
Différences positives de change			7 940	15 484
Total Produits financiers			23 351	45 690
Intérêts et charges assimilées			145 196	277 135
Différences négatives de change			9 654	204 021
dDotation aux prov pour pertes de change			27 682	9 540
Total Charges financières			182 532	490 696
RESULTAT FINANCIER			(159 181)	(445 007)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			(1 043 345)	(860 539)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			182 500	2 643 372
Produits exceptionnels sur opérations en capital				0
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			0	0
Total Produits exceptionnels			182 500	2 643 372
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			158 414	2 656 688
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et provisions			182 500	
Total charges exceptionnelles			340 914	2 656 688
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(158 414)	(13 316)
Participation des salariés			0	0
Impôt sur les sociétés			243 592	838 352
RESULTAT NET			(958 168)	(35 503)

ONYX FILMS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 98.025 euros
Siège Social : 141, boulevard Ney – 75018 Paris
409 440 914 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 30 Juin,
Au siège de la société

La Société ON ENTERTAINMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.274.547 euros ayant son siège social sis 141, boulevard Ney - 75018 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Aton SOUMACHE

Associée Unique de la société **ONYX FILMS**

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2017** et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par **Monsieur Aton SOUMACHE** Président non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le **31 décembre 2017**.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- rapport du Président ;
- rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017** ;
- rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2017** ;
- affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaires ;
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2017** tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **une perte de 958.167 euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter **la perte de l'exercice s'élevant à 958.167 euros** au poste « REPORT A NOUVEAU ».

L'Associée Unique prend acte que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique prend également acte qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

Le mandat de la société PSK AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'associé unique décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

A l'inverse, l'associé unique décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Bruno BALAIRE et de la société BOISSIERE EXPERTISE AUDIT, Commissaires aux comptes suppléants de la société.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.



L'Associé Unique
La société ON ENTERTAINMENT
Représentée par Monsieur Aton SOUMACHE



Monsieur Aton SOUMACHE
Président

ONYX FILMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

PSK AUDIT

MAZARS

PSK AUDIT

SIEGE SOCIAL : 179 BD HAUSSMANN - 75008 PARIS

TEL : +33 +33 (0) 1 43 80 68 88 - FAX : +33 1 43 80 40 24

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 7 600 € EUROS - RCS PARIS 492 297 361

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92 075 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ONYX FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 98 025 €

Siège social : 139-141 boulevard Ney 75 018 PARIS

R.C.S : PARIS 409 440 914

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

PSK AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique de la société ONYX FILMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONYX FILMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles générales » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relatif au principe de continuité d'exploitation, qui est appliqué en raison des perspectives d'activité sur les exercices 2018 et suivants et du soutien réaffirmé des actionnaires, qui se sont engagés à assurer le financement de l'activité 2018 de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe expose les modalités d'amortissement des coûts de production des films. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de recettes nettes futures établies par la société, à revoir les calculs effectués et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ONYX FILMS
Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2017

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 22 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

PSK AUDIT



STEPHANE KUPERBERG

MAZARS



GUILLAUME DEVAUX

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SAS ONYX FILMS

141 boulevard Ney
75018 PARIS

APE : 5911C-
Siret : 40944091400052

PIERRE ANGIBEAU CONSEIL & EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile de France
sous le n° 140128410001

75017

PARIS

Tél. 06 08 10 65 76

 Sommaire

Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	20
<i>Autres informations</i>	20

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	51 372 800	45 167 657	6 205 143	3 690 346
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 750 575	1 263 940	486 635	5 787 236
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	35 071	35 071		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	35 350	15 000	20 350	13 750
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 086		1 086	34 080
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	53 194 882	46 481 669	6 713 213	9 525 413
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	13 119 573	13 845	13 105 728	8 261 175
Autres créances	5 487 240	11 053	5 476 186	7 476 761
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 172		19 172	5 585
Charges constatées d'avance (3)	157 155		157 155	17 926
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 783 139	24 898	18 758 240	15 761 448
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	28 770		28 770	9 540
TOTAL GENERAL	72 006 790	46 506 567	25 500 223	25 296 400
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				34 080
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 025	98 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 943 933	1 943 933
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 529 120	-4 493 618
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-958 167	-35 503
Subventions d'investissement	281 650	424 150
Provisions réglementées	25 852	25 852
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-3 137 827	-2 037 161
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		260 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		260 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	27 682	9 540
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 682	9 540
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 577 951	3 625 482
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 095 759	3 967 410
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 186 900	6 518 426
Dettes fiscales et sociales	2 540 691	1 209 629
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 317 057	11 514 849
Produits constatés d'avance (1)	544 734	178 508
TOTAL DETTES	28 263 092	27 014 304
Ecart de conversion passif	347 277	49 717
TOTAL GENERAL	25 500 223	25 296 400
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 000	3 146 005
(1) Dont à moins d'un an (a)	28 253 092	23 868 299
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	223 115	562 985
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	8 131 970	63 424	8 195 394	3 717 713
Chiffre d'affaires net	8 131 970	63 424	8 195 394	3 717 713
Production stockée				
Production immobilisée			1 809 190	3 002 548
Subventions d'exploitation			1 255 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 520 039	325 000
Autres produits			137	3
Total produits d'exploitation (I)			14 779 760	7 045 264
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			5 143 003	5 023 298
Impôts, taxes et versements assimilés			34 038	13 276
Salaires et traitements			285 167	360 963
Charges sociales			148 152	220 255
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 383 125	451 553
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			113 976	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 556 463	1 391 451
Total charges d'exploitation (II)			15 663 924	7 460 796
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-884 164	-415 532
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			5 872	5 828
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			9 540	24 378
Différences positives de change			7 940	15 484
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			23 351	45 690
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			27 682	9 540
Intérêts et charges assimilées (4)			145 196	277 135
Différences négatives de change			9 654	204 021
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			182 532	490 896
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-159 181	-445 007
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-1 043 345	-860 539

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	182 500	2 643 372
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	182 500	2 643 372
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	313	13 315
Sur opérations en capital	158 101	2 643 373
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	182 500	
Total charges exceptionnelles (VIII)	340 914	2 656 688
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-158 414	-13 316
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-243 592	-838 352
Total des produits (I+III+V+VII)	14 985 611	9 734 325
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 943 778	9 769 828
BENEFICE OU PERTE	-958 167	-35 503
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	5 925	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	34 906	

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ONYX FILMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 25 500 223 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 958 167 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées des postes suivants :

Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Règles et méthodes comptables

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours :

Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés :

Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan.

Immobilisations financières et provisions pour dépréciation

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple).

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Amortissement des immobilisations incorporelles

La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 1 112 euros. Le produit correspondant a été porté au crédit d'un compte 699 - Crédits d'impôts.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Disponibilités

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais préliminaires	1 759 018	282 073	290 516	1 750 575
- En cours de production	5 178 182	1 902 239	7 080 421	0
- Productions terminées	44 292 378	7 080 422	0	51 372 800
Immobilisations incorporelles	51 229 579	9 264 734	7 370 938	53 123 375
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 902			24 902
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 170			10 170
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	35 071			35 071
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	28 750	6 600		35 350
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 080		32 995	1 086
Immobilisations financières	62 830	6 600	32 995	36 436
ACTIF IMMOBILISE	51 327 480	9 271 334	7 403 933	53 194 882

Le film « Drôles de Petites Bêtes » est sorti en salle en 2017 et a généré 242 000 entrées.

Les projets « Jones le requin mécanique » et « Le petit Nicolas 2D » sont en développement en 2017

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste	7 080 422			
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 184 312		6 600	9 271 334
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	9 264 734		6 600	9 271 334
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	7 080 422			7 269 287
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	290 516		32 995	134 646
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	7 370 938		32 995	7 403 933

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
ONYX LUX luxembourg	12 600	-487 170	100,00	-96 783
SAS UPSIDE DOWN FILMS 75018 PARIS	1 000	-614 598	100,00	-47 781
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
3MOUSQUETAIRES PROD 75008	45 900	NC	33,00	NC
PARIS SARL LITTLE PRINCESS 75018 PARIS	45 000	-1 123 153	15,00	-599 319

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	13 600	13 600			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	21 750	6 750	2 032 366		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais préliminaires	1 149 964	113 976		1 263 940
- En cours de production				
- Productions terminées	40 602 032	4 565 625		45 167 657
Immobilisations incorporelles	41 751 996	4 679 601		46 431 597
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 902			24 902
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 170			10 170
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	35 071			35 071
ACTIF IMMOBILISE	41 787 067	4 679 601		46 466 668

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 765 052 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 086		1 086
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 119 573	13 119 573	
Autres	5 487 240	5 487 240	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	157 155	157 155	
Total	18 765 052	18 763 967	1 086
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances diverses sont essentiellement composées des parts coproducteurs Little Princess à hauteur de 1 159 K€, des fournisseurs débiteurs à hauteur de 312 K€ et d'autres créances copro pour 762 K€.

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	6 395 816
Intérêts courus à recevoir	86 853
Total	6 482 669

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 98 025,00 euros décomposé en 1 307 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	25 852			25 852
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	25 852			25 852
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	9 540	27 682	9 540		27 682
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	9 540	27 682	9 540		27 682
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		27 682	9 540		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 263 092 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	223 115	223 115		
- à plus de 1 an à l'origine	1 354 836	1 354 836		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 186 900	9 186 900		
Dettes fiscales et sociales	2 540 691	2 540 691		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 412 816	14 412 816		
Produits constatés d'avance	544 734	534 734	10 000	
Total	28 263 092	28 253 092	10 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	263 696			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 971 357			
(**) Dont envers le Groupe	14 320 331			

Les dettes financières sont constituées des crédits de production auprès des établissements Cofiloisirs à hauteur de 1 355 K€ et de concours créditeurs de banque.

Les autres dettes correspondent à des dettes envers les coproducteurs à hauteur de 92 K€ et des dettes de trésorerie à hauteur de 14 320 K€ consenties par des sociétés du groupe en vertu des conventions de trésorerie.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	5 920 261
Personnel charges à payer	19 303
Organismes sociaux charges à payer	211
Intérêts courus à payer	92 126
Total	6 031 901

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA PLAYMO	130 466		
CCA FNRS	1 243		
CCA FINANCIERES		25 445	
Total	131 709	25 445	

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA DPB	500 000		
PCA FILM PETIT NICOLAS	10 000		
PCA FILM PLAYMOBIL	34 734		
Total	544 734		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	313	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	101 651	
Autres charges	56 450	
Amortissements des immobilisations	182 500	
Subventions d'investissement virées au résultat		182 500
TOTAL	340 914	182 500

Les subventions de soutien perçues du CNC sont portées en produits exceptionnels. Une dotation exceptionnelle aux amortissements du film concerné est constatée à due concurrence.

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2.38 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Employés	2.00	
	0.38	
Total		

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ON CORP

SAS au capital de : 19 019 111 euros

SIREN : 798745139 - Adresse du siège social : 141 BD NEY 75018 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite au titre des obligations à prestations définies ne sont pas significatifs au 31 décembre 2017 compte tenu de la faible moyenne d'âge des salariés permanents et du taux de renouvellement du personnel.

Engagements hors bilan

Engagements donnés.

Compte tenu des spécificités des financements de projets du secteur de la production audiovisuelle et cinématographique, la société est appelée à émettre des nantissements sur un certain nombre de programme du catalogue. Les mains-levées sont données au fur et à mesure des remboursements de lignes de crédit en vigueur.

